



LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT A SAINT-BARTHÉLEMY ET A SAINT-MARTIN

Arrêté n° 2018 - 59 / PREF / SG du 16 juillet 2018
portant désignation de monsieur Grégoire PIERRE-DESSAUX, directeur des services du cabinet,
pour assurer la suppléance de madame la Secrétaire générale de la préfecture
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

- Vu** le décret n°2009-906 du 24 juillet 2009 relatif aux pouvoirs du représentant de l'Etat, à l'organisation et à l'action des services de l'État à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ;
- Vu** le décret n°2009-907 du 24 juillet 2009 relatif aux services de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** le décret du Président de la République du 17 novembre 2017 portant nomination de madame Régine PAM en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** le décret du Président de la République du 09 mai 2018 portant nomination de monsieur Philippe GUSTIN en qualité de préfet de la région de Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** le décret du Président de la République du 18 juin 2018 portant nomination de madame Sylvie DANIELO-FEUCHER en qualité de préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'arrêté n°18/0710/A du 1^{er} juin 2018 portant nomination et détachement de Monsieur Grégoire PIERRE-DESSAUX dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directeur des services du cabinet et de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** la circulaire NOR/INT/A 00072/C du 10 juin 2004 relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales ;

Considérant l'absence de madame Régine PAM, Secrétaire générale de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin du mardi 17 juillet 2018 au lundi 30 juillet 2018 inclus ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Grégoire PIERRE-DESSAUX, directeur des services du cabinet, est chargé d'assurer la suppléance de la Secrétaire générale pour la période du mardi 17 juillet 2018 au lundi 30 juillet 2018 inclus.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à monsieur Grégoire PIERRE-DESSAUX, directeur des services du cabinet, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances relevant de l'activité des services de la préfecture.

Article 3 : La Secrétaire générale, et le Directeur des services du cabinet désigné pour la suppléance, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,
La Préfète déléguée


Sylvie FEUCHER